

Paris, le 4 novembre 2022

JUSTICE PÉNALE DES MINEURS

Centres éducatifs fermés : une réponse éducative pertinente

Auditionnée par la Cour des comptes dans le cadre d'une mission de contrôle relative aux centres éducatifs fermés (CEF), la CNAPE a rappelé la plus-value de ces dispositifs qui offrent une véritable alternative à l'incarcération pour des jeunes délinquants en grande difficulté. Leur déploiement s'inscrit par ailleurs dans la lignée des recommandations du comité des droits de l'enfant de l'ONU.

Créés il y a 20 ans, les CEF ont été conçus pour accueillir des adolescents en conflit avec la loi, présentant des problématiques multiples (déscolarisation, addictions, troubles mentaux etc.), et pour lesquels les autres formes de prise en charge ont échoué. L'action éducative proposée par les CEF ne se réduit pas à la prévention de la récidive, mais vise une réinsertion sociale et professionnelle au long terme. Les associations, qui gèrent aujourd'hui plus de deux tiers des CEF existants, portent des projets éducatifs construits, intensifs, et créatifs.

Dans ce contexte, la CNAPE déplore l'hostilité médiatique et politique envers les CEF, mis en lumière sous l'angle des incidents et des maltraitances institutionnelles et présentés comme des dispositifs coûteux et inefficaces. Ce discrédit ne rend pas justice à l'engagement quotidien des professionnels auprès d'un public particulièrement difficile, aux nombreuses innovations pédagogiques que les CEF ont permis de mettre en œuvre au fil des années, et aux réussites des jeunes qu'un encadrement très soutenu a permis de sortir d'un parcours de délinquance.

Si les dysfonctionnements rapportés ne doivent en aucun cas être minimisés, ils sont aussi le symptôme de la crise à laquelle le secteur social et médico-social est confronté. Les tensions de recrutement du personnel socio-éducatif ou encore les déserts médicaux en matière de pédopsychiatrie sont autant de facteurs qui nuisent considérablement à l'efficacité de la prise en charge au sein des CEF, comme dans les autres établissements de protection de l'enfance.

Eviter autant que possible l'incarcération des mineurs délinquants, au profit d'une approche éducative, est un enjeu majeur pour l'avenir de notre société et de notre jeunesse.

CONTACT

Marie-Charlotte Lanniée

Responsable de la communication

01 45 83 07 00

06 11 24 72 16

mc.lanniee@cnape.fr

À PROPOS DE LA CNAPE

Depuis 70 ans, la CNAPE, la fédération des associations de protection de l'enfant, contribue à promouvoir la place de l'enfant au sein des politiques publiques, à le protéger et à l'accompagner lorsqu'il est en difficulté. Enfants en situation de danger ou en risque de l'être, en situation de handicap, concernés par la justice civile ou pénale, ou confrontés à des problèmes d'insertion, tous sont au cœur des priorités de la CNAPE.